

ANNEXES

Collecte Budget 2010 - 2011
Tableaux 1,2,3,5,6,7,8

Finhosta 3.1

Annexes mis à jour : SEPTEMBRE 2011

ANNEXE 1 :

CENTRE DE FRAIS RECONNUS PAR LA
COLLECTE

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Index de lit</i>	<i>Regroupement</i>
<u>1. Comptes de charges en attente d'affectation</u>			
000	Amortissements		000
001	Amortissements		001
002	Amortissements		002
003	Amortissements		003
004	Amortissements		004 à 009
010	Charges financières		010 à 011
012	Charges financières		012
013	Intérêts des crédits à court terme		013
014	Autres		014 à 019
<u>2. Centres de frais à répartir</u>			
<i>2.1 Centres de frais communs</i>			
020	Frais généraux		020
021	Frais généraux		021
022	Protection Incendie		022
023	Collecte et Traitement des immondices		023
024	Frais généraux		024 à 029
030	Entretien		030
031	Entretien		031 à 039
040	Chauffage		040
041	Chauffage		041 à 049
050	Administration		050
051	Informatique		051
052	Administration		052 à 059
060	Buanderie – Lingerie		060
061	Buanderie – Lingerie		061 à 069
070	Alimentation		070
071	Diététique		071
072	Alimentation		072 à 079
080	Internat		080 à 089
090	Frais Médicaux		090-094 à 099
091	Direction nursing + cadre intermédiaire		091
092	Hygiène hospitalière		092
093	Transport interne patient		093

22 Centres de frais auxiliaires

100	Couvent		100
110	Culte		110
120	Morgue		120
130	Réadaptation fonctionnelle (à charge de l'hospitalisation)		130 à 138
139	Thérapie de relaxation		139
140	Secrétariat médical		140-143 à 149
141	Archives médicales centralisées		141
142	Dossiers de morbidité – RCM		142
150	Urgences		150
151	Service de garde		151
152	S.M.U.R.		152
160	Stérilisation		160
170	Anesthésie		170
180	Bloc opératoire		180 et 182 à 189
181	Salle de plâtre		181
190	Banque de sang		190

3. Centres de frais définitifs

3.1 Services hospitaliers

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>		<i>Index de lit</i>	<i>Regroupement</i>
200	Service de traitement de la TBC (hôpital général)		B(°)	200 à 209
210	Service de diagnostic et traitement chirurgical		C	210 à 218
219	Services de chirurgie cardiaque		C(*)	219
220	Services de diagnostic et traitement médical		D	220 à 229
230	Services de pédiatrie		E	230 à 238
239	Section hospitalière de diagnostic ou traitement préventif de la mort subite du nourrisson		E	239
240	Service d'hospitalisation simple		H(°)	240 à 249
250	Service de maladies contagieuses		L	250 à 259
260	Service de maternité (Unités d'hospitalisation)		M	260-264 à 269
261	Quartier d'accouchements		M	261
262	Service de soins néonataux non intensifs. (ne pas utiliser pour lits, journées, admissions, sorties, décès, patients)		N*	262
263	Services M.I.C.		MIC(*)	263
270	Service de soins néonataux intensifs		NIC	270 à 278

279	Section hospitalière de diagnostic ou traitement préventif de la mort subite du nourrisson (ne pas utiliser pour les lits)		N	279
280	Service d'hospitalisation mixte (C+D)		C+D	280 à 289
290	Unité de traitement des grands brûlés		BR(*)	290 à 299
300	Services de gériatrie		G	300 à 309
310	Service spécialisé pour le traitement et la réadaptation fonctionnelle destiné à des patients atteints d'affections cardio-pulmonaires		Sp(S1)	310
311	Service spécialisé pour le traitement et la réadaptation fonctionnelle destiné à des patients atteints d'affections neurologiques		Sp(S3)	311
312	Service spécialisé pour le traitement et la réadaptation fonctionnelle destiné à des patients atteints d'affections locomotrices		Sp(S2)	312
313	Service spécialisé pour le traitement et la réadaptation fonctionnelle destiné à des patients atteints d'affections chroniques		Sp(S5)	313
314	Service de soins palliatifs		Sp(S4)	314
315	Service de psycho-gériatrie		Sp(S6)	315
316	Autres services de spécialités (ne concerne que les projets pilotes)		Sp	316 à 319
320	Hôpital de jour chirurgical		Cj (*)	320 à 329
340	Service de neuropsychiatrie infantile		K	340 à 349
350	Hospitalisation de jour en service K		K1	350 à 359
360	Hospitalisation de nuit en service K		K2	360 à 369
370	Service neuro-psychiatrique d'observation et de traitement		A	370 à 379
380	Hospitalisation de jour en service A		A1	380 à 389
390	Hospitalisation de nuit en service A		A2	390 à 399
410	Service psychiatrique de traitement		T	410 et 412 à 419
411	Placement familial intra-muros		Tf	411
420	Hospitalisation de jour en service T		T1	420 à 429
430	Hospitalisation de nuit en service T		T2	430 à 439
460	Placement familial extra-muros		tf	460 à 469
470	Service psychiatrique de traitement en reconversion progressive		TR(°)	470 à 479
480	Service TI (PTCA-Adultes)		IB* (I1)	480
490	Soins Intensifs		(*)	490 à 499

(*)fonction pour laquelle l'hôpital doit être agréé

(o) ne peuvent pas être utilisés

IB* : Le groupe de travail « Plan comptable » pour répondre aux exigences des divers Arrêtés Royaux du 10 mars 2008 relatifs aux unités de soins pour le traitement intensif de patients psychiatriques présentant des troubles graves du comportement et/ou agressifs a décidé le 17 juillet 2008 la réaffectation du Centre de frais 480 (inemployé depuis de nombreuses années) et de le réserver à la catégorie « adultes » seule normée et programmée actuellement.

Soit les dénominations suivantes :

CF 480 Service TI (PTCA-Adultes) index IB

Ce centre permettra de positionner toutes les données relatives à ce service de traitement intensif des patients psychiatriques composé de 8 lits ou d'un multiple de ce chiffre.

Il y a lieu de noter que les Arrêtés Royaux prévoient en page 32800, la création ultérieure d'une unité spécifique pour les enfants, unité non normée ni programmée actuellement et sur laquelle le groupe plan comptable ne se prononce pas aujourd'hui.

D'autres unités (groupes cibles) verront le jour à l'avenir sous cet index. Afin de pouvoir les distinguer par une numérotation à 2 positions, l'application reprendra donc le centre de frais PTCA-Adultes sous la numérotation I1 au lieu de IB. Les futures unités seront notées I2 à I5 pour un centre de frais à fixer.

Cette décision du groupe sera présentée en section financement et sera ensuite officialisée dans un Arrêté Royal.

3.2 Services médico-techniques, consultations et pharmacie

500	Radiologie		500
501	Résonance magnétique nucléaire		501
502	Scanner		502
503	Autres services d'imagerie médicale		503 à 509
510	Laboratoire de chimie		510
511	Laboratoire d'hématologie		511
512	Laboratoire de coagulation et hémostase		512
513	Laboratoire d'immuno-hématologie		513
514	Laboratoire de sérologie		514
515	Laboratoire de microbiologie		515
516	Laboratoire d'hormonologie		516
517	Laboratoire d'anatomo-pathologie		517
518	Laboratoire de radio-isotopes in vitro		518
519	Laboratoire		519
520	Autres Laboratoires		520 à 549
550	Hôpital de jour médical		550
551	Hôpital de jour pédiatrique		551
552	Hôpital de jour autres		552
553	Hôpital de jour gériatrique		553
554	Sans affectation	(°°)	554
555	Centres de revalidation - conventions INAMI		555 à 559
560	Hémodialyse		560 à 569
570	Radiothérapie		570 à 579
580	Autres services médico-techniques (regroupant 580 à 649)		580 à 649
650	Banques de tissus (compte d'attente)		650

Suite	<i>3.2 Services médico-techniques, consultations et pharmacie</i>		
651	Têtes de fémur, os ou appareil locomoteur		651
652	Peau		652
653	Kératinocytes		653
654	Cellules bêta-pancréatiques		654
655	Greffes tympano-ossiculaires		655
656	Cornées		656
657	Vaisseaux sanguins et/ou valves cardiaques et autres valves		657
658	Membranes amniotiques		658
659	Dents et os maxillo-facial		659
660	Sang de cordon		660
661	Cellules souches hématopoïétiques		661
662	Chondrocytes		662
663	Myoblastes		663
664	Hépatocytes		664
665	Réserve restant à attribuer (regroupant 665 à 679)		665 à 679
680	Autres banques de tissus (regroupant 680 à 689)		680 à 689
690	Sans affectation (regroupant 690 à 699)		690 à 699
700	Médecine nucléaire in vivo		700
701	PET scan		701
702	Autre médecine nucléaire in vivo (regroupant 702 à 709)		702 à 709
710	Autres services médico-techniques (regroupant 710 à 829)		710 à 829
830	Pharmacie		830 à 839
840	Consultations		840 à 899

(°°) ne peuvent pas être utilisés

<i>3.3 Activités non hospitalières</i>			
900	Ambulance		900 à 909
910	Maison de repos et de soins		910 à 919
920	Maison de repos		920 à 929
930	Ecole infirmières		930 à 934
935	Locaux C.P.A.S.		935 à 939
940	Habitations protégées		940 à 949
950	Maison de soins psychiatriques		950 à 959
960	Autres activités non hospitalières		960 à 979
980	Charges non imputables aux services		980 à 989
990	Produits non imputables aux services		990 à 999

ANNEXE 2 :

Plan Comptable Minimum Normalisé des Hôpitaux

Arrêté Royal du 6 mars 2007 publié le 24 avril 2007

CLASSE 1 : Fonds propres, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an

10 Dotation, apports et dons en capital

12 Plus-values de réévaluation

121 Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles

122 Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières

13 Réserves

130 Réserve légale

131 Réserves indisponibles

133 Réserves disponibles

14 Résultat reporté

15 Subsidés d'investissement

150 Montants obtenus

1500 Etat, Communauté, Région

1501 Province

1502 Ville, Commune

1503 C.P.A.S

1504 à 1509 Autres pouvoirs publics

159 Montants transférés aux résultats (-)

1590 Etat, Communauté, Région

1591 Province

1592 Ville, Commune

1593 C.P.A.S

1594 à 1599 Autres pouvoirs publics

16 Provisions pour risques et charges

160 Provisions pour pensions et obligations similaires

162 Provisions pour gros travaux d'entretien

163 Provisions pour arriérés de rémunération

164 à 169 Provisions pour autres risques et charges

17 Dettes à plus d'un an

170 Emprunts subordonnés

171 Emprunts obligataires non subordonnés

172 Dettes de location financement et assimilées

173 Etablissements de crédit

174 Autres emprunts

175 Dettes relatives aux achats de biens de services

1750 Fournisseurs

1751 Effets à payer

177 Avances SPF Santé Publique

178 Cautionnements reçus en numéraires

179 Dettes diverses

1793 Montants de rattrapage

1799 Autres dettes diverses

18 Primes de fermeture

- 180 Primes relatives aux immobilisations
- 181 Primes relatives aux frais de fonctionnement
- 189 Montants transférés aux résultats (-)

CLASSE 2 : Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an**20 Frais d'établissement**

- 200 Frais de constitution et d'apports

202 Autres frais d'établissement

- 2020 Frais de premier établissement
- 2021 Frais de pré-exploitation

203 Intérêts intercalaires

- 2030 Intérêts intercalaires sur partie non subsidiée
- 2031 Intérêts intercalaires sur partie subsidiée
- 204 Frais de restructuration

21 Immobilisations incorporelles

- 210 Immobilisations incorporelles software
- 211 Autres immobilisations incorporelles

22 Terrains et constructions

- 220 Terrains
- 221 Constructions
- 222 Terrains bâtis
- 223 Autres droits réels sur des immeubles
- 224 Grosses réparations et gros entretiens
- 225 Agencement des immeubles

23 Matériel d'équipement médical**24 Matériel d'équipement non médical et mobilier**

- 240 Mobilier
- 241 Matériel
- 242 Matériel roulant
- 243 Matériel et mobilier informatiques

25 Immobilisations détenues en location financement et droits similaires**250 Frais d'établissement**

- 2500 Frais de constitution et d'apports
- 2502 Autres frais d'établissement
- 2503 Intérêts intercalaires
- 2504 Frais de restructuration

251 Immobilisations incorporelles

- 2510 Immobilisations incorporelles software
- 2511 Autres immobilisations incorporelles

252 Terrains et constructions

- 2520 Terrains
- 2521 Constructions
- 2522 Terrains bâtis
- 2523 Autres droits réels sur des immeubles
- 2524 Grosses réparations et gros entretiens
- 2525 Agencement des immeubles
- 253 Matériel d'équipement médical

254 Matériel d'équipement non médical et mobilier

- 2540 Mobilier
- 2541 Matériel
- 2542 Matériel roulant
- 2543 Matériel et mobilier informatiques

256 Autres immobilisations corporelles

- 2560 Equipement de réserve
- 2561 Autres

257 Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés

- 2570 Immobilisations en cours
- 2571 Acomptes versés

26 Autres immobilisations corporelles

- 260 Equipement de réserve
- 261 Autres

27 Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés

- 270 Immobilisations en cours
- 271 Acomptes versés

28 Immobilisations financières**280 Participations et actions**

- 2800 Valeur d'acquisition
- 2801 Montants non appelés (-)
- 2808 Plus-values actées
- 2809 Réductions de valeur actées (-)

281 Créances

- 2810 Valeur nominale
- 2817 Créances douteuses
- 2819 Réductions de valeur actées (-)
- 288 Cautionnements versés en numéraire

29 Créances à plus d'un an**290 Créances pour prestations**

- 2900 Patients
- 2902 Organismes assureurs
- 2903 Montant de rattrapage
- 2904 Produits à recevoir
- 2906 Acomptes versés
- 2907 Créances douteuses
- 2909 Réductions de valeur actées (-)

291 Autres créances

- 2911 T.V.A. à récupérer
- 2912 Impôts et précomptes à récupérer
- 2913 Déficit à charge des communes
- 2914 Produits à recevoir
- 2915 Médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux**
 - 29150 Médecins
 - 29151 Dentistes
 - 29152 Personnel soignant
 - 29153 Paramédicaux
- 2916 Créances diverses
- 2917 Créances douteuses
- 2918 Cautionnements versés en numéraire
- 2919 Réductions de valeur actées (-)

CLASSE 3 : Stocks et commandes en cours d'exécution

31 Approvisionnements et fournitures

- 310 Produits pharmaceutiques
- 311 Autres produits médicaux
- 312 Fournitures diverses
- 313 Produits et petit matériel d'entretien
- 314 Produits énergétiques
- 315 Fournitures de bureau et informatiques
- 316 Lingerie, literie et buanderie
- 317 Denrées alimentaires et fournitures de cuisine
- 319 Réduction de valeur actées (-)

36 Acomptes versés sur achats pour stocks

- 360 Acomptes versés
- 369 Réduction de valeur actées (-)

37 Commandes en cours d'exécution

CLASSE 4 : Créances et dettes à un an au plus

40 Créances pour prestations

- 400 Patients
- 402 Organismes assureurs
- 403 Montants de rattrapage
- 404 Produits à recevoir
- 406 Acomptes versés
- 407 Créances douteuses
- 409 Réductions de valeur actées (-)

41 Autres créances

- 410 Capital appelé, non versé
- 411 T.V.A. à récupérer
- 412 Impôts et précomptes à récupérer
- 413 Déficit à charge des communes
- 414 Produits à recevoir

415 Médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux

- 4150 Médecins
- 4151 Dentistes
- 4152 Personnel soignant
- 4153 Paramédicaux
- 416 Créances diverses
- 417 Créances douteuses
- 418 Cautionnements versés en numéraire
- 419 Réductions de valeur actées (-)

42 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- 420 Emprunts subordonnés
- 421 Emprunts obligataires non subordonnés
- 422 Dettes de location financement et assimilées
- 423 Etablissements de crédit
- 424 Autres emprunts

425 Dettes relatives aux achats de biens de services

- 4250 Fournisseurs
- 4251 Effets à payer
- 427 Avances SPF Santé Publique
- 428 Cautionnements reçus en numéraire
- 429 Dettes diverses

43 Dettes financières

- 430 à 434 Etablissements de crédit
- 435 à 439 Autres emprunts

44 Dettes courantes

- 440 Fournisseurs
- 441 Effets à payer
- 443 Montants de rattrapage
- 444 Factures à recevoir

445 Médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux

- 4450 Médecins
- 4451 Dentistes
- 4452 Personnel soignant
- 4453 Paramédicaux
- 449 Dettes courantes diverses

45 Dettes fiscales, salariales et sociales

- 450 Dettes fiscales estimées
- 451 T.V.A. à payer
- 452 Impôts et taxes à payer
- 453 Précomptes retenus
- 454 Office National de Sécurité Sociale
- 455 Rémunérations
- 456 Pécules de vacances
- 459 Autres dettes sociales

46 Acomptes reçus

- 460 Acomptes patients
- 461 Autres acomptes

47 Dettes découlant de l'affectation du résultat

48 Dettes diverses

- 481 Dépôts patients reçus en numéraire
- 488 Cautionnement
- 489 Autres dettes diverses

49 Comptes de régularisation et comptes d'attente

- 490 Charges à reporter
- 491 Produits acquis
- 492 Charges à imputer
- 493 Produits à reporter
- 499 Compte d'attente

CLASSE 5 : Placements de trésorerie et valeurs disponibles**51 Actions et parts****52 Titres à revenu fixe****53 Dépôts à terme****54 Valeurs échues à l'encaissement****55 Etablissements de crédit**

- 550-559 Comptes ouverts auprès des divers établissements à subdiviser en :
 - 0 - comptes courants
 - 1 - Chèques émis (-)
 - 9 - Réductions de valeurs actées (-)

56 Office des Chèques postaux

- 560 Compte courant
- 561 Chèques émis (-)

57 Caisses

- 570 à 577 Caisses espèces
- 578 Timbres

58 Virements internes

CLASSE 6 : Charges

60 Approvisionnements et fournitures

600 Achats de produits pharmaceutiques

- 6000 Spécialités pharmaceutiques
 - 60000 Spécialités pharmaceutiques normales 60000 /9
 - 60001 Spécialités pharmaceutiques radio-isotopes 60001 /9
 - 60002 Spécialités pharmaceutiques gaz médicaux stériles 60002 /9
- 6002 Produits courants 6002 /9
- 6003 Produits et matériels stériles 6003 /9
 - 60030 Pansements stériles de couverture 60030 /9
 - 60031 Ligatures chirurgicales 60031 /9
 - 60032 Matériel d'injection, de perfusion, de transfusion, de drainage 60032 /9
 - 60033 Matériel de prélèvement stérile 60033 /9
 - 60034 Linge stérile à usage unique 60034 /6
- 6004 Prescriptions magistrales 6004 /9
- 6007 Matériel de synthèse et bandagisterie pharmaceutique 6007 /9
 - 60070 Autres matériel divers 60070 /9
 - 60071 Matériel de viscérosynthèse et endoscopie 60071 /9
- 6008 Autres produits pharmaceutiques
 - 60080 Pansements thérapeutiques 60080 /9
 - 60081 Solutions d'irrigation 60081 /9
 - 60082 Produits de nutrition pharmaceutiques 60082 /9

601 Achats de produits médicaux non stériles

- 6010 Disposable et petit matériel médical 6010 /9
- 6011 Gaz médicaux non-spécialités pharmaceutiques 6011 /9
- 6012 Bandages, pansements non stériles 6012 /9
- 6013 Produits de sutures non stériles 6013 /9
- 6014 Matériel de prélèvement non stérile 6014 /9
- 6015 Réactifs 6015 /9
- 6016 Produits radio-isotopes non-spécialités pharmaceutiques 6016 /9
- 6017 Films et produits révélateurs 6017 /9
- 6018 Autres produits
 - 60180 Lait maternel 60180 /9
 - 60181 Sang, plasma, dérivés 60181 /9
 - 60182 Plâtres et bandes plâtrées 60182 /9
- 6019 Divers produits médicaux non stériles 6019 /9

602 Achats fournitures diverses

- 6020 Fournitures spécifiques au culte 6020 /2
- 6021 Fournitures spécifiques à la morgue 6021 /2
- 6022 Fournitures spécifiques pour la rééducation fonctionnelle 6022 /9
- 6029 Divers 6029 /2

603 Achats de produits et de petit matériel d'entretien

6030 Produits et petit matériel d'entretien, nettoyage et toilette

- 60300 Produits et petit matériel d'entretien 60300 /3
- 60301 Produits et petit matériel de nettoyage 60301 /3
- 60302 Produits et petit matériel de toilette et assimilés 60302 /3
- 60303 Produits de lessive 60303 /6
- 60304 Produits de vaisselle 60304 /7

6031 Sans affectation

- 60310 Sans affectation
- 60311 Sans affectation
- 60312 Sans affectation
- 6039 Divers 6039 /3

604 Achats de combustibles, calories, énergie et eau

6040 Chauffage

60400 Charbon 60400 /4
60401 Electricité 60401 /4
60402 Gaz 60402 /4
60403 Mazout 60403 /4
60404 Vapeur 60404 /4
60409 Divers 60409 /4

6041 Autres destinations

60410 Charbon 60410 /3
60411 Electricité 60411 /3
60412 Gaz 60412 /3
60413 Mazout 60413 /3
60414 Vapeur 60414 /3
60415 Carburant pour véhicule 60415 /2
60419 Divers 60419 /3
6042 Eau 6042 /3

605 Achats de fournitures de bureau et informatiques

6050 Fournitures de bureau 6050 /5
6051 Fournitures informatiques 6051 /5
6052 Imprimés 6052 /5
6059 Divers 6059 /5

606 Achats de lingerie, literie, buanderie

6060 Linge et literie 6060 /6
6061 Sans affectation
6062 Vêtements de travail 6062 /6
6063 Disposable 6063 /6
6064 Petit matériel de buanderie 6064 /6
6069 Divers 6069 /6

607 Achats de denrées et fournitures de cuisine

6070 Denrées alimentaires 6070 /7
6073 Boissons 6073 /7
6074 Produits diététiques 6074 /7
6075 Vaisselle disposable 6075 /7
6076 Autre vaisselle 6076 /7
6077 Petit matériel de cuisine 6077 /7
6079 Divers 6079 /7

608 Remises, ristournes et rabais obtenus 608 /2 à 9

609 Variations de stocks

6090 Achats de produits pharmaceutiques

60900 Spécialités Pharmaceutiques
609000 Spécialités pharmaceutiques normales 609000/9
609001 Spécialités pharmaceutiques radio-isotopes 609001/9
609002 Spécialités pharmaceutiques gaz médicaux stériles 609002/9

60902 Produits courants 60902/9

60903 Produits et matériels stériles

609030 Pansements stériles de couverture 609030/9
609031 Ligatures chirurgicales 609031/9
609032 Matériel d'injection, de perfusion, de transfusion, de drainage 609032/9
609033 Matériel de prélèvement stérile 609033/9
609034 Linge stérile à usage unique 609034/6

60904 Prescriptions magistrales 60904/9

60907 Matériel de synthèse et bandagisterie pharmaceutique

609070 Autres matériel divers 609070/9

609071 Matériel de viscérosynthèse et endoscopie 609071/9

60908 Autres produits pharmaceutiques

609080 Pansements thérapeutiques 609080/9

609081 Solutions d'irrigation 609081/9

609082 Produits de nutrition pharmaceutiques 609082/9

6091 Achats de produits médicaux non stériles

60910 Disposable et petit matériel médical 60910/9

60911 Gaz médicaux non-spécialités pharmaceutiques 60911/9

60912 Bandages, pansements non stériles 60912/9

60913 Produits de sutures non stériles 60913/9

60914 Matériel de prélèvement non stérile 60914/9

60915 Réactifs 60915/9

60916 Produits radio-isotopes non-spécialités pharmaceutiques 60916/9

60917 Films et produits révélateurs 60917/9

60918 Autres produits

609180 Lait maternel 609180/9

609181 Sang, plasma, dérivés 609181/9

609182 Plâtres et bandes plâtrées 609182/9

60919 Divers produits médicaux non stériles 60919/9

6092 Achats fournitures diverses

60920 Fournitures spécifiques au culte 60920 /2

60921 Fournitures spécifiques à la morgue 60921 /2

60922 Fournitures spécifiques pour la rééducation fonctionnelle 60922 /9

60929 Divers 60929 /2

6093 Achats de produits et de petit matériel d'entretien

60930 Produits et petit matériel d'entretien, nettoyage et toilette

609300 Produits et petit matériel d'entretien 609300 /3

609301 Produits et petit matériel de nettoyage 609301 /3

609302 Produits et petit matériel de toilette et assimilés 609302 /3

609303 Produits de lessive 609303 /6

609304 Produits de vaisselle 609304 /7

60931 Sans affectation

609310 Sans affectation

609311 Sans affectation

609312 Sans affectation

60939 Divers 60939 /3

6094 Achats de combustibles, calories, énergie et eau

60940 Chauffage

609400 Charbon 609400 /4

609401 Electricité 609401 /4

609402 Gaz 609402 /4

609403 Mazout 609403 /4

609404 Vapeur 609404 /4

609409 Divers 609409 /4

60941 Autres destinations

609410 Charbon 609410 /3

609411 Electricité 609411 /3
609412 Gaz 609412 /3
609413 Mazout 609413 /3
609414 Vapeur 609414 /3
609415 Carburant pour véhicule 609415 /2
609419 Divers 609419 /3
60942 Eau 60942 /3

6095 Achats de fournitures de bureau et informatiques

60950 Fournitures de bureau 60950 /5
60951 Fournitures informatiques 60951 /5
60952 Imprimés 60952 /5
60959 Divers 60959 /5

6096 Achats de lingerie, literie, buanderie

60960 Linge et literie 60960 /6
60961 Sans affectation
60962 Vêtements de travail 60962 /6
60963 Disposable 60963 /6
60964 Petit matériel de buanderie 60964 /6
60969 Divers 60969 /6

6097 Achats de denrées et fournitures de cuisine

60970 Denrées alimentaires 60970 /7
60973 Boissons 60973 /7
60974 Produits diététiques 60974 /7
60975 Vaisselle disposable 60975 /7
60976 Autre vaisselle 60976 /7
60977 Petit matériel de cuisine 60977 /7
60979 Divers 60979 /7

61 Services et fournitures accessoires

610 Loyers, charges locatives et redevances emphytéotiques

6102 Terrains et constructions 6102 /0
6103 Matériel d'équipement médical 6103 /0
6104 Matériel d'équipement non médical et mobilier
61040 Mobilier 61040 /0
61041 Matériel 61041 /0
61042 Matériel roulant 61042 /0
61043 Matériel et mobilier informatiques 61043 /0

611 Services extérieurs

6111 Frais médicaux

61110 Prestations médicales exécutées à l'extérieur 61110 /9
61111 Prestations fournies par les écoles d'infirmières et de paramédicaux 61111 /9

6112 Services généraux extérieurs

61120 Services de surveillance, garde et sécurité 61120 /2
61121 Collecte et traitement des déchets 61121 /2
61129 Autres services extérieurs généraux 61129 /2

6113 Services extérieurs d'entretien et de nettoyage

61130 Service d'entretien 61130 /3
61131 Service de nettoyage 61131 /3

6115 Services extérieurs en matière administrative

61150 Secrétariat social 61150 /5
61151 Bureau de comptabilité 61151 /5
61152 Service informatique 61152 /5
61159 Autres services extérieurs en matière administrative 61159 /5
6116 Services extérieurs de buanderie-lingerie 6116 /6
6117 Services extérieurs d'alimentation 6117 /7
6118 Services extérieurs d'internat 6118 /8

612 Frais généraux

6120 Frais de transports par tiers
61200 Transports internes 61200 /2
61201 Transports externes 61201 /2
61202 Transports du sang 61202 /2
61203 Transports de patients 61203 /2
61204 Déplacement du personnel 61204 /5

6121 Assurances non relatives au personnel
61210 Assurance incendie 61210 /2
61211 Assurance responsabilité civile 61211 /2
61212 à 61219 Autres 61212 /2 à 9

6129 Frais généraux divers 6129 /2

613 Entretien et réparations

6130 Entretien et réparations des terrains et abords
61300 Contrats de maintenance 61300 /3
61301 à 61309 Autres prestations 61301 /3 à 9

6131 Entretien et réparations des immeubles
61310 Contrats de maintenance 61310 /3
61311 à 61319 Autres prestations 61311 /3 à 9

6132 Entretien et réparations des immeubles par destination
61320 Contrats de maintenance 61320 /3
61321 à 61329 Autres prestations 61321 /3 à 9

6133 Ascenseurs
61330 Contrats de maintenance 61330 /3
61331 à 61339 Autres prestations 61331 /3 à 9

6134 Chaufferie
61340 Contrats de maintenance 61340 /4
61341 à 61349 Autres prestations 61341 /4 à 9

6135 Entretien et réparations d'équipement médical
61350 Contrats de maintenance 61350 /3
61351 à 61359 Autres prestations 61351 /3 à 9

6136 Entretien et réparations de mobilier
61360 Contrats de maintenance 61360 /3
61361 à 61369 Autres prestations 61361 /3 à 9

6137 Entretien et réparations de matériel
61370 Contrats de maintenance 61370 /3
61371 à 61379 Autres prestations 61371 /3 à 9

6138 Entretien et réparations de matériel roulant
61380 Contrats de maintenance 61380 /2
61381 à 61389 Autres prestations 61381 /2 à 9

6139 Entretien et réparations de matériel et mobilier informatiques
61390 Contrats de maintenance 61390 /3

61391 à 61399 Autres prestations 61391 /3 à 9

615 Administration

6150 Bureau et administration

61500 Frais d'expédition 61500 /5
61501 Téléphone, télégramme, télex 61501 /5
61503 Frais de recrutement de personnel 61503 /5

6151 Relations publiques

61510 Congrès, sessions de formation 61510 /5
61511 Réception et frais de représentation 61511 /5
61512 Frais d'affiliation aux organisations hospitalières 61512 /5
61513 Autres cotisations 61513 /5
61514 Frais de fonctionnement des différents conseils et comités 61514 /5
6152 Frais de justice et de recouvrement de créances 0 6152 /5
6159 Divers 6159 /5

616 Honoraires non médicaux

6160 Avocats 6160 /5
6161 Réviseurs d'entreprises 6161 /5
6162 Autres 6162 /5

617 Personnel intérimaire et personnes mises à disposition de l'hôpital 3

6170 Personnel médical 6170 /5 à 9
6171 Personnel salarié 6171 /2 à 9
6172 Personnel administratif 6172 /2 à 9
6173 Personnel soignant 6173 /5 à 9
6174 Personnel paramédical 6174 /5 à 9
6175 Autre personnel 6175 /2 à 9

618 Rémunérations, primes pour assurances extralégales, pensions de retraite et de survie des administrateurs, gérants, associés actifs et dirigeants de l'entreprise, qui ne sont pas attribués en vertu d'un contrat de travail. 618 /2 à 9

619 Rétributions de médecins, dentistes, personnel soignant et paramédical

6190 Médecins 6190 /9
6191 Dentistes 6191 /9
6192 Personnel soignant 6192 /9
6193 Paramédical 6193 /9

62 Rémunérations et charges sociales

620 Rémunérations et avantages sociaux directs

6200 Personnel médical

62000 Personnel médical 62000 /5 à 9
62001 Personnel médical stagiaire O.N.E.M. 62001 /5 à 9
62002 Personnel médical contractuel subventionné 62002 /5 à 9
62004 Personnel médical MARIBEL (hors assistant logistique) 62004 /5 à 9

6201 Personnel salarié

62010 Personnel salarié 62010 /2 à 9
62011 Personnel salarié stagiaire O.N.E.M. 62011 /2 à 9
62012 Personnel salarié contractuel subventionné 62012 /2 à 9
62014 Personnel salarié MARIBEL (hors assistant logistique) 62014 /2 à 9

6202 Personnel administratif

62020 Personnel administratif 62020 /2 à 9
62021 Personnel administratif stagiaire O.N.E.M. 62021 /2 à 9
62022 Personnel administratif contractuel subventionné 62022 /2 à 9

62024 Personnel administratif MARIBEL (hors assistant logistique) 62024 /2 à 9

6203 Personnel soignant

62030 Personnel soignant 62030 /5 à 9

62031 Personnel soignant stagiaire O.N.E.M. 62031 /5 à 9

62032 Personnel soignant contractuel subventionné 62032 /5 à 9

62033 Personnel soignant assistant logistique 62033 /5 à 9

62034 Personnel soignant MARIBEL (hors assistant logistique) 62034 /5 à 9

6204 Personnel paramédical

62040 Personnel paramédical 62040 /5 à 9

62041 Personnel paramédical stagiaire O.N.E.M. 62041 /5 à 9

62042 Personnel paramédical contractuel subventionné 62042 /5 à 9

62044 Personnel paramédical MARIBEL (hors assistant logistique) 62044 /5 à 9

6205 Autre personnel

62050 Autre personnel 62050 /2 à 9

62051 Autre personnel stagiaire O.N.E.M. 62051 /2 à 9

62052 Autre personnel contractuel subventionné 62052 /2 à 9

62054 Autre personnel MARIBEL (hors assistant logistique) 62054 /2 à 9

621 Cotisations patronales d'assurances sociales

6210 Personnel médical

62100 Personnel médical 62100 /5 à 9

62101 Personnel médical stagiaire O.N.E.M. 62101 /5 à 9

62102 Personnel médical contractuel subventionné 62102 /5 à 9

62104 Personnel médical MARIBEL (hors assistant logistique) 62104 /5 à 9

6211 Personnel salarié

62110 Personnel salarié 62110 /2 à 9

62111 Personnel salarié stagiaire O.N.E.M. 62111 /2 à 9

62112 Personnel salarié contractuel subventionné 62112 /2 à 9

62114 Personnel salarié MARIBEL (hors assistant logistique) 62114 /2 à 9

6212 Personnel administratif

62120 Personnel administratif 62120 /2 à 9

62121 Personnel administratif stagiaire O.N.E.M. 62121 /2 à 9

62122 Personnel administratif contractuel subventionné 62122 /2 à 9

62124 Personnel administratif MARIBEL (hors assistant logistique) 62124 /2 à 9

6213 Personnel soignant

62130 Personnel soignant 62130 /5 à 9

62131 Personnel soignant stagiaire O.N.E.M. 62131 /5 à 9

62132 Personnel soignant contractuel subventionné 62132 /5 à 9

62133 Personnel soignant assistant logistique 62133 /5 à 9

62134 Personnel soignant MARIBEL (hors assistant logistique) 62134 /5 à 9

6214 Personnel paramédical

62140 Personnel paramédical 62140 /5 à 9

62141 Personnel paramédical stagiaire O.N.E.M. 62141 /5 à 9

62142 Personnel paramédical contractuel subventionné 62142 /5 à 9

62144 Personnel paramédical MARIBEL (hors assistant logistique) 62144 /5 à 9

6215 Autre personnel

62150 Autre personnel 62150 /2 à 9

62151 Autre personnel stagiaire O.N.E.M. 62151 /2 à 9

62152 Autre personnel contractuel subventionné 62152 /2 à 9

62154 Autre personnel MARIBEL (hors assistant logistique) 62154 /2 à 9

622 Primes patronales pour assurances extralégales

6220 Personnel médical

62200 Personnel médical 62200 /5 à 9

62201 Personnel médical stagiaire O.N.E.M. 62201 /5 à 9

62202 Personnel médical contractuel subventionné 62202 /5 à 9

62204 Personnel médical MARIBEL (hors assistant logistique) 62204 /5 à 9

6221 Personnel salarié

62210 Personnel salarié 62210 /2 à 9

62211 Personnel salarié stagiaire O.N.E.M. 62211 /2 à 9

62212 Personnel salarié contractuel subventionné 62212 /2 à 9

62214 Personnel salarié MARIBEL (hors assistant logistique) 62214 /2 à 9

6222 Personnel administratif

62220 Personnel administratif 62220 /2 à 9

62221 Personnel administratif stagiaire O.N.E.M. 62221 /2 à 9

62222 Personnel administratif contractuel subventionné 62222 /2 à 9

62224 Personnel administratif MARIBEL (hors assistant logistique) 62224 /2 à 9

6223 Personnel soignant

62230 Personnel soignant 62230 /5 à 9

62231 Personnel soignant stagiaire O.N.E.M. 62231 /5 à 9

62232 Personnel soignant contractuel subventionné 62232 /5 à 9

62233 Personnel soignant assistant logistique 62233 /5 à 9

62234 Personnel soignant MARIBEL (hors assistant logistique) 62234 /5 à 9

6224 Personnel paramédical

62240 Personnel paramédical 62240 /5 à 9

62241 Personnel paramédical stagiaire O.N.E.M. 62241 /5 à 9

62242 Personnel paramédical contractuel subventionné 62242 /5 à 9

62244 Personnel paramédical MARIBEL (hors assistant logistique) 62244 /5 à 9

6225 Autre personnel

62250 Autre personnel 62250 /2 à 9

62251 Autre personnel stagiaire O.N.E.M. 62251 /2 à 9

62252 Autre personnel contractuel subventionné 62252 /2 à 9

62254 Autre personnel MARIBEL (hors assistant logistique) 62254 /2 à 9

623 Autres frais de personnel

6230 Personnel médical

62300 Personnel médical 62300 /5 à 9

62301 Personnel médical stagiaire O.N.E.M. 62301 /5 à 9

62302 Personnel médical contractuel subventionné 62302 /5 à 9

62304 Personnel médical MARIBEL (hors assistant logistique) 62304 /5 à 9

6231 Personnel salarié

62310 Personnel salarié 62310 /2 à 9

62311 Personnel salarié stagiaire O.N.E.M. 62311 /2 à 9

62312 Personnel salarié contractuel subventionné 62312 /2 à 9

62314 Personnel salarié MARIBEL (hors assistant logistique) 62314 /2 à 9

6232 Personnel administratif

62320 Personnel administratif 62320 /2 à 9

62321 Personnel administratif stagiaire O.N.E.M. 62321 /2 à 9

62322 Personnel administratif contractuel subventionné 62322 /2 à 9

62324 Personnel administratif MARIBEL (hors assistant logistique) 62324 /2 à 9

6233 Personnel soignant

62330 Personnel soignant 62330 /5 à 9

62331 Personnel soignant stagiaire O.N.E.M. 62331 /5 à 9

62332 Personnel soignant contractuel subventionné 62332 /5 à 9

62333 Personnel soignant assistant logistique 62333 /5 à 9

62334 Personnel soignant MARIBEL (hors assistant logistique) 62334 /5 à 9

6234 Personnel paramédical

62340 Personnel paramédical 62340 /5 à 9

62341 Personnel paramédical stagiaire O.N.E.M. 62341 /5 à 9

62342 Personnel paramédical contractuel subventionné 62342 /5 à 9

62344 Personnel paramédical MARIBEL (hors assistant logistique) 62344 /5 à 9

6235 Autre personnel

62350 Autre personnel 62350 /2 à 9

62351 Autre personnel stagiaire O.N.E.M. 62351 /2 à 9

62352 Autre personnel contractuel subventionné 62352 /2 à 9

62354 Autre personnel MARIBEL (hors assistant logistique) 62354 /2 à 9

624 Pensions de retraite et de survie

6240 Personnel médical

62400 Personnel médical 62400 /5 à 9

62401 Personnel médical stagiaire O.N.E.M. 62401 /5 à 9

62402 Personnel médical contractuel subventionné 62402 /5 à 9

62404 Personnel médical MARIBEL (hors assistant logistique) 62404 /5 à 9

6241 Personnel salarié

62410 Personnel salarié 62410 /2 à 9

62411 Personnel salarié stagiaire O.N.E.M. 62411 /2 à 9

62412 Personnel salarié contractuel subventionné 62412 /2 à 9

62414 Personnel salarié MARIBEL (hors assistant logistique) 62414 /2 à 9

6242 Personnel administratif

62420 Personnel administratif 62420 /2 à 9

62421 Personnel administratif stagiaire O.N.E.M. 62421 /2 à 9

62422 Personnel administratif contractuel subventionné 62422 /2 à 9

62424 Personnel administratif MARIBEL (hors assistant logistique) 62424 /2 à 9

6243 Personnel soignant

62430 Personnel soignant 62430 /5 à 9

62431 Personnel soignant stagiaire O.N.E.M. 62431 /5 à 9

62432 Personnel soignant contractuel subventionné 62432 /5 à 9

62433 Personnel soignant assistant logistique 62433 /5 à 9

62434 Personnel soignant MARIBEL (hors assistant logistique) 62434 /5 à 9

6244 Personnel paramédical

62440 Personnel paramédical 62440 /5 à 9

62441 Personnel paramédical stagiaire O.N.E.M. 62441 /5 à 9

62442 Personnel paramédical contractuel subventionné 62442 /5 à 9

62444 Personnel paramédical MARIBEL (hors assistant logistique) 62444 /5 à 9

6245 Autre personnel

62450 Autre personnel 62450 /2 à 9

62451 Autre personnel stagiaire O.N.E.M. 62451 /2 à 9

62452 Autre personnel contractuel subventionné 62452 /2 à 9

62454 Autre personnel MARIBEL (hors assistant logistique) 62454 /2 à 9

625 Provisions salariales

6250 Dotations

62500 Provisions salariales : Personnel médical 62500 /5 à 9
62501 Provisions salariales : Personnel salarié 62501 /2 à 9
62502 Provisions salariales : Personnel administratif 62502 /2 à 9
62503 Provisions salariales : Personnel soignant 62503 /5 à 9
62504 Provisions salariales : Personnel paramédical 62504 /5 à 9
62505 Provisions salariales : Autre personnel 62505 /2 à 9

6251 Utilisations et reprises

62510 Provisions salariales : Personnel médical 62510 /5 à 9
62511 Provisions salariales : Personnel salarié 62511 /2 à 9
62512 Provisions salariales : Personnel administratif 62512 /2 à 9
62513 Provisions salariales : Personnel soignant 62513 /5 à 9
62514 Provisions salariales : Personnel paramédical 62514 /5 à 9
62515 Provisions salariales : Autre personnel 62515 /2 à 9

63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges

630 Dotations aux amortissements et réductions de valeur sur immobilisations

6300 Sur frais d'établissement

63000 Frais de constitution et d'apports 63000 /0
63001 Frais de premier établissement 63001 /0
63002 Frais de pré-exploitation 63002 /0
63003 Intérêts intercalaires sur partie non subsidiée 63003 /0
63004 Intérêts intercalaires sur partie subsidiée 63004 /0
63005 Frais de restructuration 63005 /0

6301 Sur immobilisations incorporelles 6301 /0

63010 sur les logiciels 63010 /0
63011 sur les autres immobilisations incorporelles 63011 /0

6302 Sur constructions

63021 Sur constructions 63021 /0
63022 Sur terrains bâtis 63022 /0
63023 Sur autres droits réels sur immeubles 63023 /0
63024 Sur grosses réparations et gros entretiens 63024 /0
63025 Sur agencement des immeubles 63025 /0

6303 Sur matériel d'équipement médical 6303 /0

6304 Sur matériel d'équipement non médical et mobilier

63040 Mobilier 63040 /0
63041 Matériel 63041 /0
63042 Matériel roulant 63042 /0
63043 Matériel et mobilier informatiques 63043 /0

6305 Sur immobilisations détenues en location financement et droits similaires

63050 Constructions 63050 /0
63051 Matériel d'équipement médical 63051 /0
63052 Mobilier 63052 /0
63053 Matériel d'équipement non médical 63053 /0
63054 Matériel roulant 63054 /0
63055 Matériel et mobilier informatiques 63055 /0

631 Réductions de valeur sur stocks

6310 Dotations 6310 /2 à 9
6311 Reprises (-) 6311 /2 à 9

633 Réductions de valeur sur créances à plus d'un an

6330 Dotations 6330 /2 à 9
6331 Reprises (-) 6331 /2 à 9

634 Réductions de valeur sur créances à un an au plus

6340 Dotations 6340 /2 à 9
6341 Reprises (-) 6341 /2 à 9

635 Provisions pour pensions et obligations similaires

6350 Dotations 6350 /2 à 9
6351 Utilisations et reprises (-) 0 6 6351 /2 à 9

636 Provisions pour grosses réparations et gros entretiens

6360 Dotations 6360 /0
6361 Utilisations et reprises (-) 6361 /0

637 Provisions pour autres risques et charges

6370 Dotations 6370 /2 à 9
6371 Utilisations et reprises (-) 6371 /2 à 9

64 Autres charges d'exploitation**640 Charges fiscales**

6400 Précompte immobilier 6400 /2
6401 Taxes sur véhicules 6401 /2
6402 Taxes sur force motrice 6402 /2
6403 Taxe sur personnel occupé 6403 /2
6404 Taxe sur patrimoine 6404 /2
6405 Taxes pour protection de l'environnement 6405 /2
6409 Taxes diverses 6409 /2
642 Moins-values sur réalisation de créances sur prestations 642 /0 à 9
643 à 648 Charges d'exploitation diverses 643 à 648 /2 à 9
649 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-) 649 /0 à 9

65 Charges financières**650 Charges des emprunts d'investissement**

6500 Intérêts 6500 /1

651 Réductions de valeur sur actifs circulants

6510 Dotations 6510 /1
6511 Reprises (-) 6511 /1
652 Moins-values sur réalisation d'actifs circulants 652 /1
654 Différences de change 654 /1
655 Ecart de conversion de devises 655 /1

656 Charges des crédits à court terme

6560 à 6569 Organismes financiers 6560 à 6569 /1
657 à 659 Charges financières diverses 657 à 659 /1

66 Charges exceptionnelles

660 Amortissements et réductions de valeurs exceptionnelles 660 /0 à 1
661 Réductions de valeurs sur immobilisations financières 661 /1
662 Provisions pour risques et charges exceptionnels 662 /0 à 9
663 Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés 663 /0
664 à 668 Autres charges exceptionnelles 664 à 668 /0 à 9

669 Charges relatives aux exercices antérieurs

- 6690 Approvisionnements en fournitures relatives aux exercices antérieurs 6690 /2 à 9
- 6691 Services et fournitures accessoires relatifs aux exercices antérieurs 6691 /0 à 9
- 6692 Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs 6692 /2 à 9
- 6693 Amortissements relatifs aux exercices antérieurs 6693 /0
- 6694 Autres charges d'exploitation relatives aux exercices antérieurs 6694 /2 à 9
- 6695 Charges financières relatives aux exercices antérieurs 6695 /1

69 Affectations et prélèvements

- 690 Perte reportée de l'exercice précédent
- 691 Dotation à la réserve légale
- 692 Dotation aux autres réserves
- 693 Bénéfice à reporter

CLASSE 7 : Produits**70 Chiffre d'affaires**

- 700 Prix de la journée d'hospitalisation

701 Rattrapage estimé de l'exercice en cours

- 7010 Montants à recevoir
- 7011 Montants à restituer (-)

702 Suppléments de chambres

- 7020 Suppléments chambres à deux lits
- 7021 Suppléments chambres à un lit
- 703 Forfaits conventions I.N.A.M.I.
- 704 Produits accessoires
- 705 Produits pharmaceutiques et assimilés
- 708 Honoraires médicaux, paramédicaux et infirmiers
- 709 Honoraires médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux**
 - 7090 Médecins
 - 7091 Dentistes
 - 7092 Personnel soignant
 - 7093 Paramédicaux

72 Production immobilisée**74 Autres produits d'exploitation**

- 740 Subsidés d'exploitation
- 742 Plus-values sur réalisation de créances sur prestations
- 743 Récupération de frais, y compris les contractuels subventionnés**
 - 7430 Récupération des frais afférents aux contractuels subventionnés
 - 7431 Récupération autres frais de personnel
 - 7432 Intervention du fonds sectoriel
 - 7433 à 7439 Autres récupérations des frais
- 744 à 749 Produits d'exploitation divers

75 Produits financiers

- 750 Produits des immobilisations financières
- 751 Produits des actifs circulants
- 752 Plus-values sur réalisation d'actifs circulants
- 753 Subsidés en capital et en intérêts
- 754 Différences de change
- 755 Ecart de conversion de devises
- 756 à 759 Produits financiers divers

76 Produits exceptionnels

- 760 Reprises d'amortissements et de réductions de valeur
- 761 Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières
- 762 Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles
- 763 Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 764 à 768 Autres produits exceptionnels
- 769 Produits relatifs aux exercices antérieurs

79 Affectations et prélèvements

- 790 Bénéfice reporté de l'exercice précédent
- 791 Prélèvement sur le capital
- 792 Prélèvement sur les réserves
- 793 Perte à reporter
- 794 Intervention de tiers dans la perte

ANNEXE 3 :

Numéros de suite des RUBRIQUES D'ACTIF OU DE PASSIF pour le tableau 21

Numéro de suite	Compte	Somme	Bilan après répartition
10	20/28	S	<i>Actifs immobilisés</i>
20	20		I. Frais d'établissement
30	21		II. Immobilisations incorporelles
40	22/27	S	<i>III. Immobilisations corporelles</i>
50	22		A. Terrains & constructions
60	23		B. Matériel d'équipement médical
70	24		C. Matériel d'équipement non-médical & mobilier
80	25		D. Immobilisations en location financement
90	26		E. Autres immobilisations corporelles
100	27		F. Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
110	28		<i>IV. Immobilisations financières</i>
120	29/58	S	<i>Actifs circulants</i>
130	29	S	<i>V. Créances à plus d'un an</i>
140	290		A. Créances pour prestations
150	291		B. Autres créances
160	3	S	<i>VI. Stocks et commandes en cours</i>
170	31		A. Approvisionnements et fournitures
180	36		B. Acomptes versés sur achats pour stocks
190	37		C. Commandes en cours
200	40/41	S	<i>VII. Créances à un an au plus</i>
210	40	S	A. Créances sur prestations
220	400		1. Patients
230	402		2. Organismes assureurs
240	403		3. Montants de rattrapage
250	404		4. Produits à recevoir
260	406/409		5. Autres créances
270	41	S	B. Autres créances
280	415		1. Médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux
290	41x		2. Autres
300	51/53		VIII. Placements de trésorerie
310	54/58		IX. Valeurs disponibles
320	490/1		X. Comptes de régularisation
330	20/58	S	Total de l'actif
340	10/15-18	S	<i>Capitaux propres</i>
350	10		I. Dotation, apports et dons en capital
360	12		II. Plus-values de réévaluation
370	13	S	III. Réserves
380	130		A. Réserve légale
390	131		B. Réserves indisponibles
400	133		C. Réserves disponibles
410	14		IV. Résultat reporté
420	15		V. Subsidés d'investissement
430	18		VI. Primes de fermeture

440	16	S	<i>VII. Provisions pour risques et charges</i>
450	160		Provisions pour pensions et obligations similaires
460	162		Provisions pour gros travaux d'entretien
470	163		Provisions pour arriérés de rémunérations
480	164/169		Provisions pour autres risques et charges
490	17/49	S	<i>Dettes</i>
500	17	S	<i>VIII. Dettes à plus d'un an</i>
510	170/4	S	A. Dettes financières
520	170		Emprunts subordonnés
530	171		Emprunts obligataires non subordonnés
540	172		Dettes de location financement et assimilées
550	173		Etablissements de crédit
560	174		Autres emprunts
570	175		Dettes relatives aux achats de biens de services
580	177		C. Avances SPF Santé Publique
590	178		D. Cautionnements reçus en numéraire
600	179		E. Dettes diverses
610	42/48	S	<i>IX. Dettes à un an au plus</i>
620	42		A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
630	43	S	B. Dettes financières
640	430/4		Etablissements de crédit
650	435/9		Autres Emprunts
660	44	S	C. Dettes courantes
670	440/444		Fournisseurs
680	441		Effets à payer
690	443		Montants de rattrapage
700	445		Médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux
710	449		Dettes courantes diverses
720	46		D. Acomptes reçus
730	45	S	E. Dettes fiscales, salariales et sociales
740	450/3		Impôts
750	454/9		Rémunérations et Charges sociales
760	47/48	S	F. Autres Dettes
770	47		Dettes découlant de l'affectation du résultat
780	481		Dépôts patients reçus en numéraire
790	488		Cautionnements
800	489		Autres dettes diverses
810	492/3		<i>X. Comptes de régularisation</i>
820	10/49	S	Total du passif

Légende des lettres de la colonne SOMME :

« S » Cette valeur indique que cette ligne est le total d'autres comptes du même tableau

ANNEXE 4 :

Numéros de suite des RUBRIQUES DE COMPTE DE RESULTATS pour le tableau 22

Numéro de suite	Compte	SOMME	Compte de résultats après répartition
10	70/74	S	I. Produits d'exploitation
20	70	S	A. Chiffre d'affaires
30	700		1. Prix de la journée d'hospitalisation
40	701		2. Rattrap. estimé de l'exercice
50	702		3. Suppléments de chambres
60	703		4. Forfaits conventions INAMI
70	704		5. Produits accessoires
80	705		6. Prod. pharmac. & assimilés
90	708/709		7. Honoraires
100	72		B. Production immobilisée
110	74		C. Autres produits d'exploitation
120	740		1. Subsidés d'exploitation
130	742/9		2. Autres
140	60/64	S	II. Coût des produits d'exploitation
150	60	S	A. Approvisionnements et fournitures
160	600/8		1. Achats
170	609		2. Variation des stocks
180	61	S	B. Services et fournitures accessoires
190	610/616		Autres services et fournitures accessoires
200	617		Personnel intérimaire et personnel mis à disposition de l'hôpital
210	618		Rémunérations, primes pour assurances extralégales, pensions de retraite et de survie des administrateurs, gérants, associés actifs et dirigeants d'entreprise, qui ne sont pas attribués en vertu d'un contrat de travail
220	619		Rétributions des médecins, dentistes, personnel soignant et paramédical
230	62	S	C. Rémunérations, charges sociales
240	620 0		Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical
250	620 x		Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel autre
260	621 0		Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical
270	621 x		Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre
280	622 0		Primes patronales pour assurances extralégales du personnel médical
290	622 x		Primes patronales pour assurances extralégales du personnel autre
300	623 0		Autres frais de personnel du personnel médical
310	623 x		Autres frais de personnel du personnel autre
320	624 0		Pensions de retraite et de survie du personnel médical
330	624 x		Pensions de retraite et de survie du personnel autre
340	625 0		Provisions salariales du personnel médical
350	625 x		Provisions salariales du personnel autre

360	630	S	D. Amortissements
370	631/4		E. Autres Réductions de valeur
380	635		Provisions pour pensions et obligations similaires: dotations(+) utilisations et reprises (-)
390	636/637		Provisions pour grosses réparations, gros entretiens et autres risques: dotations(+) utilisations et reprises (-)
400	64	S	G. Autres charges d'exploitation
410	640		Impôts et taxes relatives à l'exploitation
420	642/8		Autres charges d'exploitation
430	649		Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration
440	70/64	V	III. Bénéfice d'exploitation (+)
450	64/70	V	Perte d'exploitation (-)
460	75	S	IV. Produits financiers
470	750		Produits des immobilisations Financières
480	751		Produits des actifs circulants
490	752		Plus-values sur réalisation d'actifs circulants
500	753		Subsides en capital et intérêts
510	754/759		Autres produits financiers
520	65	S	V. Charges financières
530	650		Charges des emprunts d'investissements
540	6510		Dotations aux réductions de valeur sur actifs circulants
550	6511		Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants
560	652		Moins-values sur réalisation d'actifs circulants
570	654/655		Différences de change, écarts de conversion de devises
580	656		Charges des crédits court terme
590	657/9		Autres charges financières
600	70/65	V	VI. Bénéfice courant (+)
610	65/70	V	Perte courante (-)
620	76	S	VII. Produits Exceptionnels
630	760		A. Reprises d'amortiss.et de réductions de valeur
640	761		B. Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières
650	762		C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels
660	763		D. Plus-values sur réalis. d'actifs immobilisés
670	764/8		E. Autres produits exceptionnels
680	769		F. Produits sur exercices antérieurs
690	66	S	VIII. Charges exceptionnelles
700	660		A. Amortiss. et réduct.de valeurs exceptionnels
710	661		B. Réductions de valeurs sur immobilisations financières
720	662		C. Provisions pour risques et charges exceptionnels
730	663		D. Moins-values sur réalis. d'actifs immobilisés
740	664/8		E. Autres charges exceptionnelles
750	669		F. Charges relatives aux exercices antérieurs
760	70/66	V	IX. Bénéfice de l'exercice (+)
770	66/70	V	Perte de l'exercice (-)
780		T	Affectations et prélèv.
790	70/69	V	A. Bénéfice à affecter (+)
800	69/70	V	Perte à affecter (-)
810	70/66	V	1. Bénéfice de l'exercice (+)
820	66/70	V	Perte de l'exercice(-)

830	790		2. Bénéfice reporté (+)
840	690		Perte reportée (-)
850	791/2	S	B. Prélèvements
860	791		1. sur le capital
870	792		2. sur les réserves
880	691/2	V	C. Dotations aux réserves (-)
890		T	D. Résultat à reporter :
900	693		1. Bénéfice à reporter (-)
910	793		2. Perte à reporter (+)
920	794		E. Intervention de tiers

Légende des lettres de la colonne SOMME :

« **S** » Cette valeur indique que cette ligne est le total d'autres comptes du même tableau

« **V** » Cette valeur indique que cette ligne est le résultat de la différence entre deux valeurs Le montant est toujours exprimé sous la forme d'un chiffre non signé.

« **T** » La ligne associée à ce code est un titre et ne doit pas figurer dans le fichier à transmettre. D'autre part tout rapport du tableau que ce soit sous forme imprimée ou à l'écran (fichier) doit toujours comporter ces lignes marquée du « T »

Chaque numéro de suite à l'exclusion des numéros codés « T » doit figurer dans le fichier même avec une valeur à zéro. Dans ce cas, il sera codé ~0.00~

ANNEXE 5

LISTE DES GRADES / FONCTIONS

1 CODES GRADES/FONCTIONS REFERENCES EN TABLEAU 5

CODES GRADES/FONCTIONS à partir du 01/01/2010

PERSONNEL	CODE	GRADES/FONCTIONS
Personnel de direction	10800	Direction ¹
	10801	Adjoint à la direction ¹
	10810	Médecin-chef ²
	10830	Directeur administratif ³
Cadre scientifique	11416	Biochimiste
	11426	Physicien
	11476	Pharmacien-biochimiste
	11486	Pharmacien
	11496	Ingénieur civil (dans les services médico-techniques)
	11906	Autres ⁴
Personnel de maîtrise et gens de métier	12326	Personnel de nettoyage, de cuisine, de buanderie-lingerie et chef d'équipe ⁵
	12336	Ingénieur civil (dans les services d'entretien)
	12337	Ouvrier d'entretien et chef d'équipe ⁶
	12376	Ingénieur technicien ou industriel
	12377	Technicien (notamment entretien du matériel médical) ⁷
	12396	Brancardier
	12397	Agent de gardiennage (Pacte des générations)
	12399	Etudiant
Personnel administratif	13502	Directeur de département (chef du personnel, etc.) ⁸
	13504	Chef administratif ⁹
	13516	Secrétaire de direction ¹⁰
	13517	Secrétaire d'administration
	13518	Assistant administratif ¹¹
	13526	Secrétaire médical
	13536	Comptable
	13546	Analyste ¹²
	13547	Programmeur
	13548	Opérateur
	13556	Economiste
	13566	Accueil – Téléphoniste
	13596	Commis ¹³
	13599	Etudiant
13626	Assistant social et assistant psychologue (y compris chef) ¹⁴	

	13627	Médiateur droit des patients
	13628	Médiateur interculturel
	13636	Instituteur ¹⁵
	13637	Educateur ¹⁶
	13646	Aumônier, conseiller laïc, etc.
Personnel infirmier et assimilé	24102	Chef du département infirmier ¹⁷
	24103	Infirmier chef de service (Cadre intermédiaire) ¹⁸
	24104	Infirmier en chef ¹⁸
	24105	Infirmier en chef adjoint
	24115	Personnel 54 bis ¹⁹
	24116	Infirmier gradué ²⁰
	24117	Infirmier breveté ²¹
	24126	Infirmier gradué psychiatrique ²⁰
	24127	Infirmier breveté psychiatrique ²¹
	24136	Infirmier gradué pédiatrique
	24137	Infirmier gradué social ¹⁸
	24140	Infirmier porteur du TPP d'infirmier spécialisé en soins intensifs et d'urgence ²²
	24141	Infirmier porteur du TPP d'infirmier spécialisé en gériatrie ²²
	24142	Infirmier porteur du TPP d'infirmier spécialisé en oncologie ²²
	24150	Autre infirmier porteur d'un TPP ²²
	24151	Infirmier autorisé à se prévaloir de la QPP d'infirmier ayant une expertise particulière en gériatrie ²³
	24156	Autre infirmier autorisé à se prévaloir d'une QPP d'infirmier ayant une expertise particulière ²³
	24163	Sage-femme chef de service
	24164	Sage-femme en chef
	24165	Sage-femme en chef adjoint
	24166	Sage-femme
	24176	Educateur ¹⁶
	24186	Instituteur ¹⁵
	24196	Assistant en soins hospitaliers ²⁴
	24197	Assistant en soins hospitaliers psychiatriques ²⁴
	24199	Etudiant
Personnel soignant	25200	Aide-soignant ²⁵
	25226	Puéricultrice
	25230	Puéricultrice (Pacte des générations)
	25256	Secrétaire hospitalier (de l'unité de soins)
	25299	Etudiant
	25300	Assistant logistique
Personnel paramédical et autre personnel	36414	Technologue de laboratoire médical chef ²⁶
	36415	Technologue de laboratoire médical chef adjoint ²⁶
	36416	Technologue de laboratoire médical ²⁶
	36424	Technologue en imagerie médicale chef
	36425	Technologue en imagerie médicale chef adjoint

	36426	Technologue en imagerie médicale
	36434	Technicien du matériel médical ²⁷
	36444	Diététicien chef
	36445	Diététicien-chef adjoint
	36446	Diététicien
	36454	Kinésithérapeute chef ou ergothérapeute chef
	36455	Kinésithérapeute chef adjoint ou ergothérapeute chef adjoint
	36456	Kinésithérapeute ou ergothérapeute
	36464	Logopède chef
	36465	Logopède chef adjoint
	36466	Logopède
	36467	Audiologue - audicien chef
	36468	Audiologue - audicien
	36469	Psychologue chef dans unité de soins
	36470	Psychologue dans unité de soins
	36471	Bandagiste, orthésiste, prothésiste chef
	36472	Bandagiste, orthésiste, prothésiste
	36473	Orthopédagogue
	36474	Pédagogue
	36475	Orthoptiste chef
	36476	Orthoptiste
	36477	Assistant pharmaceutico-technique chef
	36478	Assistant pharmaceutico-technique
	36479	Podologue chef
	36480	Podologue
	36481	Ambulancier
	36486	Assistant social et assistant psychologique
	36496	Autre personnel paramédical
	36499	Etudiant
Médecins	47000	Médecin chef de site hospitalier
	47001	Médecin chef de site hospitalier adjoint
	47003	Médecin directeur de département ²⁸
	47016	Médecin
	47026	Médecin résident
	47036	Médecin consultant
	47046	Médecin candidat spécialiste
	47056	Médecin candidat généraliste
	47099	Etudiant en médecine

REMARQUE IMPORTANTE

La codification et la classification adoptées ne sont ici représentatives, ni de l'organisation interne des établissements, ni de l'application de la Loi sur les hôpitaux. Il s'agit plutôt d'une découpe propre au SPF Santé publique à des fins de statistiques internes. Pour cette raison, la liste des grades-fonctions a été simplifiée par rapport aux anciennes statistiques.

RAPPEL : La fonction effective prime sur le grade ou le statut !

Il existe une relation entre la catégorie de personnel et le code grade/fonction qui s'établit comme suit :

CATEGORIE			GRADE / FONCTION
0	Médecin	47000 à 47099	Médecins
1	Salarié	12326 à 12399	Personnel de maîtrise et gens de métier
2	Administratif	10800 à 10830 13502 à 13646	Personnel de direction Personnel administratif
3	Soignant	24102 à 24199 25200 à 25300	Personnel infirmier et assimilé Personnel soignant
4	Paramédical	36414 à 36499	Personnel paramédical et autre personnel
5	Autre	11416 à 11906	Cadre scientifique

NOTES SUR LES GRADES

1. Le poste «Direction» reprend les grades de directeur, directeur général, coordinateur général, fonctionnaire dirigeant. De même, le poste «Adjoint à la direction» comprend les différents adjoints correspondant aux fonctions énumérées ci-dessus.
2. Le grade «Médecin-chef» ne concerne que le directeur médical.
3. Le grade de «Directeur administratif» ne concerne que les établissements disposant de plusieurs sites et englobe les directions des sites particuliers. Dans les autres cas, le directeur administratif doit être repris sous le poste «Direction».
4. Le grade «Autres» dans le cadre scientifique comprend notamment le sociologue, le psychologue travaillant hors d'une unité de soins.
5. Ce grade reprend les anciens grades «Ouvrier non qualifié», «Ouvrier semi-qualifié B», «Ouvrier qualifié (A et B)», «Premier ouvrier (A et B)», «Chef d'équipe B», «Chef des ouvriers» et «Chef d'atelier».
6. Ce grade reprend les anciens grades «Concierge», «Ouvrier non qualifié», «Ouvrier semi-qualifié B», «Ouvrier qualifié (A et B)», «Premier ouvrier (A et B)», «Chef d'équipe B», «Chef des ouvriers» et «Chef d'atelier».
7. Il faut considérer comme «Technicien du matériel médical», le personnel qui s'occupe de l'entretien journalier/permanent nécessaire à l'utilisation quotidienne du matériel médical.
8. Dans la catégorie «Directeur de département», sont inclus les directeurs ou responsables de département tels que services du personnel, facturation, informatique, financier, logistique, etc. Pour les CPAS, le receveur sera inclus dans ce grade.
9. Le grade «chef administratif» inclut l'ancien grade «Vérificateur».
10. Le grade «Secrétaire de direction» inclut l'ancien grade «Secrétaire de direction principal».
11. Le grade «Assistant administratif» comprend les anciens grades «Rédacteur», «Rédacteur

comptable» et «Sous-chef de bureau».

12. Le grade «Analyste» comprend les anciens grades «Analyste-programmeur», «Informaticien» et «Informaticien principal». L'ancien grade «Opérateur-programmeur» doit être repris sous le grade «Opérateur». L'ancien grade «Informaticien principal chef de service» doit être repris sous le grade «Directeur de département». Le gestionnaire système sera repris sous le grade «Opérateur».
13. Le grade «Commis» comprend tous les anciens grades relatifs aux différentes catégories de commis, ainsi que les grades «Classeur» et «Expéditionnaire».
14. Ici, reprendre les fonctions qui ne travaillent pas en unités de soins. Si elles travaillent en unités de soins, les reprendre sous le code 36486.
15. Ne reprendre ici que l'instituteur qui ne fait pas partie des normes de personnel d'un service. S'il est compris dans un service, il faut l'encoder en 24186.
16. Ne reprendre ici que l'éducateur qui ne fait pas partie des normes de personnel d'un service. S'il est compris dans un service, il faut l'encoder en 24176.
17. Le «Chef du département infirmier» correspond à l'ancienne dénomination «Chef des services infirmiers».
18. Dans le personnel infirmier, au niveau des postes de chefs, la notion de «chef de service» correspond à l'ancienne dénomination «en chef d'une section C, D, E, L, etc.» (le grade «Sage-femme chef de service» doit être repris dans un grade spécifique). Le cadre intermédiaire doit être inclus dans le grade «Infirmier chef de service». La distinction n'est plus opérée entre les chefs 1^e classe et 2^e classe. Les infirmiers sociaux ayant des responsabilités de chef doivent être regroupés dans les grades «Infirmier en chef» ou «Infirmier en chef adjoint» selon le cas.
19. C'est-à-dire, les personnes qui ne satisfont pas aux conditions de qualification prévues à l'article 21 quater sur l'exercice de l'art infirmier de l'A.R. n°78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé, mais qui, à la date du 1^{er} janvier 1990, ont été occupées pendant au moins trois ans dans un établissement de soins et qui se sont fait connaître à la commission médicale compétente. Ces personnes peuvent continuer les mêmes activités dans les mêmes conditions que les praticiens de l'art infirmier effectuant ces prestations.
20. L'infirmier gradué psychiatrique doit être distingué de l'infirmier gradué.
21. L'infirmier breveté psychiatrique doit être distingué de l'infirmier breveté.
22. TPP : titre professionnel particulier. Au 1^{er} janvier 2010, 3 TPP sont agréés par le ministre. Si un nouveau TPP est agréé en cours de période, veuillez encoder l'infirmier en 24150.
23. QPP : qualification professionnelle particulière. Au 1^{er} janvier 2010, une QPP est agréée par le ministre. Si une nouvelle QPP est agréée en cours de période, veuillez encoder l'infirmier en 24156.
24. Les grades «Assistant en soins hospitaliers» correspondent à l'ancienne dénomination «Brevet d'hospitalière» : un grade spécifique a été ajouté pour le milieu psychiatrique.

25. Depuis l'A.R. du 12/01/2006 fixant les modalités d'enregistrement comme aide-soignant, le personnel soignant doit se faire enregistrer comme aide-soignant. Encoder ici l'aide-soignant titulaire d'un enregistrement définitif ou provisoire.
26. Le grade de « Technologue de laboratoire » et le grade de chef s'y rapportant correspondent à l'ancienne dénomination «Analyste A1» et assimilées.
Les aides non diplômés doivent être repris sous le grade «Technicien du matériel médical» code 36434.
27. Il faut considérer comme technicien du matériel médical, le personnel non diplômé qui utilise quotidiennement du matériel médical (ex. : technicien/aide) dans les consultations (comme EEG, ECG,...), ainsi que toutes les fonctions d'aide non diplômé. A ne pas confondre avec le code 12377 où le technicien du matériel médical assure l'entretien ou la réparation du matériel médical.
28. Le grade «Médecin directeur de département» comprend l'ancien grade «Médecin chef de service».
